

## LIVRET D'ACCUEIL

---



### Centre de Santé Infirmier

Communes de Penmarc'h, Plomeur,  
Le Guilvinec Tréffiagat-Léchiagat

## SOMMAIRE

Introduction	page 3
Définition	page 3
Historique	page 4
Projet de santé	page 4
Association gestionnaire	page 5
Géographie	page 6
Fonctionnement du Centre de Santé	page 7 à 11
Le service promotion en santé publique	page 12 à 13
Informations relatives à la loi informatique et liberté	page 14

**Adhérer aux dispositions prévues par le présent livret :**

**Toute personne prise en charge par le centre de santé infirmier, ou à défaut une personne de la famille, ou un curateur, ou un tuteur, devra prendre connaissance de ce livret d'accueil et en accepter les conditions.**

*Toute l'équipe des professionnels  
est à votre service  
et vous remercie de votre confiance*

## Informations relatives à la loi informatique et liberté :

Les données concernant la personne font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.

La personne prise en charge a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement des données nominatives la concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans le service et sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels sociaux ou soignants autres que ceux relevant du corps médical précité ainsi que le personnel administratif ou représentant des autorités habilitées en vertu de dispositions propres.

La communication des documents et données s'effectue également dans le respect des lois et réglementation en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.

En cas de contestation ou de réclamation, la possibilité lui est donnée de contacter les personnes habilitées susmentionnées.

## Introduction

Ce livret est remis à chaque personne prise en charge par le centre de santé infirmier géré par notre association ACSI.

Il a été établi conformément aux dispositions de l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Il vise à vous donner une meilleure connaissance du service et de l'association gestionnaire qui en assure la responsabilité.

Il indique notamment les modalités de prise en charge et de délivrance des prestations, les droits et les devoirs des bénéficiaires de prestation.

Il contient également des informations pratiques régulièrement mises à jour.

## Définition

*Qu'est-ce qu'un Centre de Santé ?*

Un Centre de Santé est une équipe de professionnels :

Infirmières, secrétaires, directrice ou infirmière coordinatrice, embauché(e)s par une association loi 1901, qui assurent des activités de soins sans hébergement au Centre de Santé Infirmier ou à domicile.

Le Centre de Santé est ouvert à tous, il pratique le tiers payant et respecte les tarifs conventionnels.

Les infirmières réalisent tous les soins infirmiers prescrits par le médecin qu'ils relèvent du rôle propre ou qu'ils soient des actes techniques.

Ces soins peuvent être curatifs, éducatifs, préventifs ; ils sont réalisés dans une démarche de soins de qualité.

## Historique

Autrefois, les religieuses de La congrégation « les sœurs de la Sagesse » officiaient sur les communes de Penmarc'h, St Guénolé, Guilvinec, Treffiagat, Léchiagat et Plomeur.

C'est à l'initiative de sœur Marie-Françoise, que le centre de soins s'est vu confié à l'ADMR.

Le 20 avril 1988 naissait l'association locale d'aide à domicile en milieu rural Centre de Soins Infirmiers (A.D.M.R)

Suite à la loi 1999 du code de santé publique, les centres de soins s'appellent désormais des centres de santé infirmier.

Une association loi 1901 située alors au 417 rue François Merrien à Penmarc'h.

Le 18 mars 2010, l'Association décide de quitter le réseau A.D.M.R et en change la dénomination et devient : ACSI Association Centre de Santé Infirmier de Penmarc'h, Plomeur, Le Guilvinec, Tréffiagat-Léchiagat

Le 15 décembre 2016, l'A.C.S.I devient Association Santé Bigoudène, elle regroupe désormais, un centre de santé infirmier, un service promotion en santé publique, un parcours d'activité santé seniors et d'autres projets sont en cours d'élaboration.

Le centre de santé fonctionne actuellement avec une directrice, des infirmières, une animatrice coordinatrice et 1 secrétaire.

## Objectifs opérationnels

En ouvrant les activités à des personnes de tous âges, handicapées, isolées les plus éloignées de la prévention,

En proposant des espaces de rencontres collectifs en valorisant les savoirs,

En adaptant les actions selon les envies et les besoins des participants

En constituant une équipe pluridisciplinaire entre le sanitaire et le social

Le type d'activités proposé est évolutif suit le choix des participants grâce à

Des réunions de formation des personnels de santé et des bénévoles,

Des échanges de savoir (atelier mémoire, peinture, lecture...)

Des actions d'animation en promotion de la santé,

Des réunions d'organisation des participants

Ce service est animé par une animatrice coordinatrice

## Le service promotion de la santé

Créé officiellement depuis le 1er janvier 2016, ce service répond à un appel à projet de l'ARS.

Il consiste à recueillir l'expression des attentes et des besoins de tous les acteurs en santé et en particulier des usagers et des citoyens par le développement, le pouvoir d'agir en leur permettant d'acquérir des moyens de renforcer leur capacité d'action, d'émancipation, de disposer de ce pouvoir sur leur propre santé.

Il permet la promotion des droits des usagers et facilite leur participation.

Son caractère innovant conduit à une réelle nouveauté en apportant une nouvelle dimension aux actions antérieures qui étaient le plus souvent axées sur la prévention en santé publique.

Il s'adresse à tout public

Ce service allie tous les acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social

Il est mis en œuvre à l'échelon d'une intercommunalité, celles des communes d'intervention des centres de santé infirmiers de Plomeur et de Pont l'Abbé, à savoir : Le centre de santé de Penmarc'h intervient sur les communes Penmarch, Le Guilvinec, Plomeur, Téffiagat-Léchiagat.

Il a comme objectifs de:

Permettre aux habitants d'être acteur de sa propre santé

Développer le pouvoir d'agir des personnes participantes.

Permettre de renforcer leur capacité d'action, d'émancipation,

Permettre de disposer de ce pouvoir sur leur propre santé,

Permettre d'affirmer leur pouvoir de décision sur la construction du projet

## Le projet de santé de l'association Santé Bigoudène

Ce projet affirme l'importance de développer une approche globale de la personne et de la placer comme un acteur libre de ses choix.

Ainsi, l'intervention auprès des personnes prises en charge par un centre de santé infirmier, se traduit à la fois par la réalisation d'actes infirmiers, mais également par la prise en considération de l'environnement de la personne, de son entourage et de sa famille.

L'intervention s'appuie ainsi nécessairement, sur cet environnement pour veiller à ne pas casser les solidarités existantes, pour les valoriser et les mobiliser. Les intervenants, qu'ils s'agissent de professionnels de la santé sont alors attentifs aux besoins bio-psycho-socio-culturels des personnes et veillent à partager leurs visions.



53 rue de la marine  
2976 PENMARCH

02 98 58 60 18

santebigoudene@orange.fr

santebigoudene.e-monsite.com

### HORAIRE DU CENTRE

Du lundi au vendredi

De 08h à 12h et de 14h à 17h30



*Pour assurer des soins de qualité, en sécurité, les infirmières recommandent :*

Du matériel pour la réalisation des soins d'hygiène :

Sacs poubelle,

Lit médicalisé, urinal, bassin, lève malade électrique,

Alèze,

Protections anatomiques,

Nécessaire de toilette (gants, serviettes, savon, coupe ongles, rasoir,

shampooing ...),

Cuvettes,

Vêtements de rechange propres et en quantité suffisante,

D'un nécessaire aux lavage des mains réservé uniquement à l'infirmière (savon liquide

et papier jetable),

Quelques règles de base :

Le ménage doit être fait quotidiennement dans la chambre et la salle de bain,

La chambre doit être aérée et maintenue à bonne température,

Le matériel doit être nettoyé,

Les animaux domestiques doivent être tenus à distance lors de l'intervention.

L'infirmière peut refuser d'assurer les soins si l'animal domestique est laissé libre de circuler

Le Centre de Santé infirmier assure un lien relationnel et social

Il favorise la prise en charge globale en assurant des soins :

- Educatifs : auprès des patients diabétiques, hémiparétiques, porteurs de colostomie et de leur famille,
- D'accompagnement : auprès des patients malades, en fin de vie et des familles,
- Préventifs : auprès de la population en participant à des actions de santé publiques ; auprès des personnes ayant besoin de conseils diététiques par exemple,
- De coordination : auprès des médecins, aides à domicile, pharmaciens, kinés, assistantes sociales, réseaux de soins palliatifs etc

### ***Le suivi des patients***

Les infirmières travaillent en équipe. Elles ont des temps de transmissions nécessaires pour la bonne qualité des soins. Ces transmissions sont orales, quotidiennes et écrites (cahier de liaison infirmière/ infirmière, mise en place d'un dossier de soins chez le patient et au centre avec un diagramme de soins, feuille de transmissions ciblées, fiche de médicaments, surveillance etc... )

Les patients au domicile desquels une partie du dossier est laissée sont incités à désigner « une personne de confiance » et sont informés du caractère confidentiel du contenu du dossier.

Des réunions hebdomadaires permettent un suivi des patients, des réunions trimestrielles permettent une évaluation de l'organisation du Centre de Santé.

### **Fonctionnement du Centre de Santé Infirmier**

Le centre de santé infirmier fonctionne 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

#### **a. L'accueil**

La secrétaire est présente physiquement au Centre de Santé Infirmier de Penmarc'h :

**Lundi au Vendredi**

**De 08h00 à 12h et 14h à 17h30**

Hors ces plages horaires, entre midi et deux heures, un répondeur prend votre message.

Sur le message, il faut donner votre nom, prénom, adresse complète, votre numéro de téléphone et la nature du soin à réaliser.

Votre message est systématiquement entendu, et nous vous rappelons en cas de problème.

Après 17h30 et jusqu'au lendemain matin 08h00, une infirmière est d'astreinte téléphonique. Elle prend en charge tous les soins urgents, assure une astreinte en cas de problème avec les patients qui nécessitent une surveillance particulière.

#### La secrétaire :

Elle répond au téléphone pour vous informer autant que faire se peut.

Lorsque vous avez besoin d'un soin, elle vous demande les renseignements administratifs vous concernant : nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, nom du médecin traitant, numéro de sécurité sociale, la caisse d'assurance maladie, la mutuelle, et le type de soins.

De préparer votre ordonnance,

Votre carte vitale,

De préparer le matériel nécessaire à la réalisation des soins (en particulier pour les pansements, une ordonnance doit être prescrite par le médecin)

## La Directrice :

Nommée par le Conseil d'Administration, elle est responsable du fonctionnement, de la gestion financière et administrative de l'association Santé Bigoudène dont l'Centre de Santé infirmier, le service de promotion de la santé, le parcours d'activité et tout autre futur service. Elle est disponible pour vous recevoir en cas de besoin.

Elle est votre interlocuteur pour toutes questions que pose l'intervention.

## L'infirmière référente soins, en plus des missions Infirmières

Participe à la mission de liaison et de coordination entre la direction de l'établissement, les patients à domicile, l'équipe, les intervenants extérieurs (SSIAD, CLIC, MAIA, HAD ...) et les familles

D'assure et /ou participer à la gestion des aspects administratifs et logistiques liés à la prise en soins des patients,

Participe à la démarche d'amélioration continue de l'établissement.

## L'infirmière référente qualité en plus des missions Infirmières

S'assure que la démarche qualité est bien intégrée dans le fonctionnement de l'ensemble des activités du centre de santé,

S'assure de son efficacité,

Apporte le soutien nécessaire aux services du centre de santé

Vérifie que le processus d'amélioration continue de la qualité est en place dans le cadre de la politique établie par la direction.

## **b . Les soins**

Ils sont réalisés par les infirmières du Centre de Santé qui sont toutes diplômées d'Etat.

Elles suivent régulièrement des formations (Pansements, chimio, soins palliatifs, douleur, diabète, nouvelles techniques de soins...)

- Au Centre permanence le matin de 08h à 10h, et la journée sur rendez-vous.

- A domicile

De 7h à 20h environ.

Une infirmière est d'astreinte tous les soirs de 17h30 à 08h30 et les week-ends, une infirmière est d'astreinte également durant la journée.

Les infirmiers interviennent par roulement et nous rendons des visites régulières sauf imprévus. Les horaires peuvent être modifiés suivant les entrées et les sorties en fonction de l'aggravation de l'état de dépendance des patients. La durée et le nombre d'interventions peuvent varier en fonction de vos propres besoins et des possibilités du service. A retenir que les heures d'intervention durant le week-end peuvent être différentes de celles de la semaine.

En respect des politiques d'économie de santé, les infirmières interviennent le dimanche et les jours fériés uniquement pour les soins prioritaires (personnes seules, incontinentes, pansements quotidiens, alimentation entérale, parentérale etc...)

Les infirmières interviennent par roulement

Les soins infirmiers sont effectués dans le respect de l'intimité et de la confidentialité et ils relèvent toujours d'une prescription médicale.

### ***La prescription médicale de la démarche de soins :***

- Elle est nécessaire à la réalisation d'actes infirmiers de soins (AIS) :

Séances de soins infirmiers : Soins d'hygiène, pose et dépose de bandes à varices avec surveillance etc...

- Séances de surveillance clinique infirmière et de prévention d'un patient dépendant : prise de la Tension artérielle, de la température, la préparation du semainier et la vérification de la prise du traitement, contrôle des conditions de confort et de sécurité de la personne etc...

### ***La prescription médicale d'actes techniques :***

L'acte médical infirmier (AMI) correspond aux soins techniques : prise de sang, injections, perfusions, chimiothérapies, alimentations parentérales, alimentations entérales, dialyses péritonéales, fonctionnement de divers pompes etc...